

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 24 mars 2026, à seize heures trente (16 h 30), à laquelle sont présents :

Madame la maire Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Madame la conseillère : Julie Miron
Monsieur le conseiller : Philippe Carrière
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Madame la conseillère : Ginette Therrien
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ayant été signifiés à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, et le quorum ayant été constaté par la maire Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 16 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Entériner la signature de l'entente dans le dossier RH numéro 163-017
3. Octroi d'un mandat au Carrefour du capital humain (CCH) – Procureure patronale – Contestation d'un dossier RH
4. Octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Soutien à l'émission des permis et certificats en urbanisme
5. Nomination des membres désignés de l'équipe de Service-conseil de l'aménagement du territoire de l'UMQ à titre d'officiers municipaux – Délivrance de permis et de certificats en urbanisme
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2026.03.094
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE THERRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Résolution 2026.03.095
Entériner la signature de l'entente dans le dossier RH numéro 163-017

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU d'autoriser la signature par la directrice générale, madame Catherine Clermont, ou son remplaçant, de l'entente survenue dans le dossier RH numéro 163-017 en date du 24 mars 2026, ainsi que tout document afférent à la présente entente.

ADOPTÉE

3. Résolution 2026.03.096
Octroi d'un mandat au Carrefour du capital humain (CCH) – Procureure patronale – Contestation d'un dossier RH

CONSIDÉRANT les besoins en termes d'accompagnement juridique concernant la procédure patronale pour la contestation d'un dossier de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat professionnel au Carrefour du capital humain (CCH) de l'UMQ, le tout conformément à son offre de services datée du 13 mars 2026.

ADOPTÉE

4. Résolution 2026.03.097
Octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Soutien à l'émission des permis et certificats en urbanisme

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre des services professionnels relatif à l'aménagement du territoire qui assure un accompagnement professionnel et technique aux municipalités et pour soutenir l'équipe responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominique est membre de l'UMQ et peut donc bénéficier des différents services qui sont offerts;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en termes d'accompagnement professionnel relativement au soutien à l'émission des permis et des certificats en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le service conseil en aménagement du territoire (SCAT) de l'UMQ propose d'offrir à la Municipalité de Nominique des services comprenant l'émission de permis et de certificats prévus à la réglementation d'urbanisme et aux lois et règlements d'application municipale ainsi que la communication auprès des citoyens qui font la demande de permis, si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE CARRIÈRE

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat à l'Union des municipalités du Québec afin que le Service-conseil en aménagement du territoire (SAT) assure un soutien à l'émission des permis et certificats en urbanisme, selon les besoins de l'organisation, jusqu'à concurrence d'un maximum cinquante (50) heures, au tarif horaire de cent quarante dollars (140 \$/h), plus les frais et taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services datée du 23 mars 2026.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Catherine Clermont, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents au présent mandat.

ADOPTÉE

5.

Résolution 2026.03.098

Nomination des membres désignés de l'équipe de Service-conseil de l'aménagement du territoire de l'UMQ à titre d'officiers municipaux – Délivrance de permis et de certificats en urbanisme

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) par la Municipalité afin d'obtenir un soutien à l'émission des permis et certificats en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Service-conseil en aménagement du territoire (SCAT) de l'UMQ dispose d'une équipe désignée pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT que les membres de cette équipe sont des professionnels en aménagement et en urbanisme, et que la réglementation municipale en vigueur prévoit que toute personne appelée à appliquer et à faire respecter celle-ci doit être autorisée par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est libre d'établir, par règlement ou par résolution, les personnes autorisées à délivrer des permis et des certificats, pour et au nom de la Municipalité de Nominingue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser madame Andréanne Godbout, membre de l'équipe du SCAT, à délivrer, dans le cadre de ses fonctions, des permis et des certificats pour l'ensemble de la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE THERRIEN

ET RÉSOLU de nommer madame Andréanne Godbout à titre d'officier municipal aux fins de l'application de l'ensemble de la réglementation municipale en vigueur.

De l'autoriser à faire respecter l'ensemble de cette réglementation et à délivrer, dans le cadre de ses fonctions, des permis et des certificats, pour et au nom de la Municipalité de Nominingue.

ADOPTÉE

6.

Période de questions

7.

Résolution 2026.03.099

Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Maire

Francine Létourneau
Maire

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.